



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Siège : 32 rue d'Abbeville, 59400 CAMBRAI

☎ : 03 27 79 67 00 @ : contact@liguehdfft.fr - 🌐 <https://liguehdfft.fr>

Pôle de Beauvais : BP 90966 60009 BEAUVAIS CEDEX ☎ : 03 44 02 42 02

@ : secretariat-beauvais@liguehdfft.fr



LE CHALLENGE REGIONAL DES CLUBS DE LA LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE



REGLEMENT

Article 1 : instauration du challenge

La Ligue Hauts-de-France de Tennis de Table, organise un challenge appelé « Challenge Régional des clubs », doté de bons d'achats de notre partenaire DAUPHIN-BUTTERFLY

Article 2 : participants

Tous les clubs dont le siège social est sur le territoire du ressort de la Ligue Hauts-de-France, affiliés depuis plus d'une saison, peuvent concourir.

Article 3 : Composition du dossier

Le dossier du « Challenge Régional des clubs » est composé de 11 axes de développement + 1 réservé aux Corps

- le club
- recrutement des jeunes
- détection
- formation masculine
- excellence régionale
- participation féminine (formation, participation aux actions et épreuves...)
- actions extérieures (diversification)
- communication et participation aux réunions des instances pongistes
- excellence nationale
- responsabilisation des jeunes
- labellisation
- club corporos (réservé aux clubs corporatifs ou mixtes)

Article 4 : modalités de participation

Le dossier est disponible sur le site de la Ligue Hauts-de-France de Tennis de Table, dans une version informatique. Il doit être téléchargé par le club souhaitant participer, puis rempli dans sa version informatique initiale et renvoyer par courriel au secrétariat du siège de la Ligue, avec copie obligatoire au responsable de l'action (les coordonnées des destinataires sont mentionnées dans la page « Aide »). Dans plusieurs pages du dossier figure l'ultime date de réception.

Article 5 : Prise en compte des dossiers

C'est au club de s'assurer que son dossier est bien arrivé aux destinataires.

Une liste des dossiers reçus est publiée sur le site de la Ligue Hauts-de-France de Tennis de Table rubrique « challenge Régional des clubs » à charge pour les clubs de vérifier que leur dossier est bien pris en compte.

Les dossiers ne sont pas recevables si :

- dossier non parvenu
- dossier parvenu après la date butoir indiquée
- dossier envoyé sous une autre forme que la version informatique originale
- dossier dont la fiche « ANNEXE » (coordonnées des formés, renseignements obligatoires...) n'est pas remplie
- dossier ne marquant aucun point dans plus de 3 axes de développement (7 axes comptabilisés) sauf corporos
- dossier ne comptabilisant pas au moins 750 points (hors corporos)

Article 6 : dotation et modalités de perception

Le Challenge Régional des clubs est doté de bons d'achats de nos partenaires DAUPHIN-BUTTERFLY. Le montant de la dotation de chaque club est calculé en fonction du nombre de points attribué par les correcteurs et entériné par les Membres du Conseil de Ligue en fonction de l'enveloppe budgétaire allouée.

Les dotations ne sont remises qu'à l'occasion de l'assemblée générale de la Ligue.

Un club absent en perd le bénéfice. Le club représenté pour les votes n'est pas considéré comme étant présent au titre du challenge régional des clubs ni des récompenses aux joueurs ou joueuses.

Pour cette saison, le dossier doit être renvoyé le plus tôt possible et avant le vendredi 31 août 2018 dernier délai à :

- Secrétariat de la Ligue Hauts-de-France de Tennis de Table contact@liguehdfth.fr
- avec copie à Michel CNOCKAERT cnockaert.michel@liguehdfth.fr

[Consultez la liste des dossiers reçus sur le site de la Ligue en cliquant ici.](#)

